

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020 - 20H00

Présents : J. Pérantoni,, L. Bastien, X. Bastien, E. Bourgeois, J. Claus, O. Hognon, T. Lacroix, S. Parmentelot, N. Penazzi, H. Rouyer, M. Rouyer et R. Wlodarczyk.

Absent excusé : /

En raison du contexte de pandémie de Covid-19, le Conseil municipal s'est tenu à la salle polyvalente.

### **Installation du Conseil municipal élu le 15 mars 2020**

DCM 16-2020 : Le Maire, Jacques PERANTONI, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

Sont élus :

Johan CLAUS	45 suffrages	Rachel WLODARCZYK	39 suffrages
Hervé ROUYER	44 suffrages	Olivier HOGNON	39 suffrages
Éric BOURGEOIS	43 suffrages	Lydia BASTIEN	36 suffrages
Tiphaine LACROIX	42 suffrages	Nina PENAZZI	33 suffrages
Mathieu ROUYER	41 suffrages	Xavier BASTIEN	33 suffrages
Sabine PARMENTELOT	40 suffrages		

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal et les déclare installés. Il dénombre onze conseillers présents et constate que le quorum posé par le 2<sup>nd</sup> alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-209 du 23 mars 2020 est atteint. Il propose de désigner Tiphaine Lacroix, benjamine du Conseil, comme secrétaire. Tiphaine Lacroix est désignée en qualité de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il prend la parole en tant que Maire, il cède la présidence du Conseil municipal à la doyenne de l'assemblée, Nina PENAZZI, en vue de procéder à l'élection du Maire.

### **Élection du Maire**

Nina Penazzi remercie vivement le Maire sortant pour son action au service de la Commune et de ses habitants ces douze dernières années.

DCM 17-2020 : Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

La doyenne de l'assemblée, Nina PENAZZI, sollicite deux volontaires comme assesseurs Olivier HOGNON et Éric BOURGEOIS acceptent de constituer le bureau. Nina PENAZZI enregistre la candidature de Sabine PARMENTELOT et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et de la doyenne de l'assemblée.

Nina PENAZZI proclame les résultats :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

suffrages exprimés : 10

bulletins blancs ou nuls : 1

majorité requise : 6

Sabine PARMENTELOT avec dix voix a obtenu la majorité absolue des voix, elle est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

## **Création des postes d'adjoints**

DCM 18-2020 : Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;  
Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;  
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de deux postes d'adjoint.

## **Élection des adjoints au Maire**

DCM 19-2020 : Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;  
Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;  
Vu la délibération n° 18-2020 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2,

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Élection du premier Adjoint :

Le Maire enregistre la candidature de Mathieu ROUYER et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11            suffrages exprimés : 8  
bulletins blancs ou nuls : 3        majorité absolue : 6

Mathieu ROUYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er adjoint au maire.

Élection du deuxième Adjoint :

Le Maire enregistre la candidature d'Éric BOUGEOIS et de Johan CLAUS et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11            suffrages exprimés : 9  
bulletins blancs ou nuls : 2        Éric BOUGEOIS : 3  
majorité absolue : 6            Johan CLAUS : 6

Johan CLAUS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème adjoint au maire.

## **Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

DCM 20-2020 : Le Maire expose que les dispositions du CGCT (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
7. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
8. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

9. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
10. D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas urgents ;
11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas urgents ;
12. D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
13. De signer les avenants aux conventions passées par la Commune ;
14. De verser des avances sur honoraires ou travaux ;
15. De faire encaisser par le Centre des Finances Publiques tout chèque émis au nom de la Commune quel qu'en soit le montant.
16. De faire appel à un huissier de justice dans le but de préserver les intérêts de la Commune.

### **Création des commissions**

DCM 21-2020 : Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité la création des commissions suivantes :

- Finances
- Appel d'offres
- Cadre de vie-Urbanisme
- Travaux
- Bois-Chemins

A l'unanimité, il est décidé d'ouvrir aux habitants intéressés les commissions Cadre de vie- Urbanisme et Bois-Chemins, lesquelles deviennent des Comités consultatifs.

### **Composition des commissions**

DCM 22-2020 : Après appel de candidatures et en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, au scrutin public, la répartition de ses membres dans les différentes commissions communales, le Maire en étant le Président, la Vice-Présidence étant assurée par les adjoints ou à défaut par un Conseiller pris dans l'ordre du tableau.

Finances : Mathieu ROUYER, Johan CLAUS, Olivier HOGNON et Rachel WLODARCZYK

Appel d'offres : 3 titulaires : Johan CLAUS, Xavier BASTIEN, Hervé ROUYER / 3 suppléants : Mathieu ROUYER, Éric BOURGEOIS, Rachel WLODARCZYK

Cadre de vie – urbanisme : Johan CLAUS, Éric BOURGEOIS, Tiphaine LACROIX, Nina PENAZZI

Travaux : Mathieu ROUYER, Xavier BASTIEN, Éric BOURGEOIS, Hervé ROUYER, Rachel WLODARCZYK

Bois-chemins : Mathieu ROUYER, Lydia BASTIEN, Olivier HOGNON, Nina PENAZZI, Hervé ROUYER

### **Désignation du représentant de la Commune au Conseil de la Communauté de Communes Mad et Moselle**

DCM 23-2020 : Le Maire ayant déclaré son intention de siéger au Conseil de la Communauté de Communes Mad et Moselle, en application de la nouvelle législation, le Conseil prend acte et le désigne comme représentant titulaire de la Commune.

Sa suppléance sera exercée par Mathieu ROUYER, 1er adjoint, ou à défaut par Johan CLAUS, 2ème adjoint et un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau.

### **Désignation des représentants de la Commune au Syndicat Scolaire de Thiaucourt**

DCM 24-2020 : Après appel de candidatures et décision unanime du Conseil de procéder à un scrutin public, les représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire de Thiaucourt (SIS) sont désignés à l'unanimité ainsi qu'il suit : Délégué 1 : Mathieu ROUYER / Délégué 2 : Olivier HOGNON

## **Fixation du nombre de membres du CCAS**

DCM 25-2020 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

## **Élection des représentants du Conseil d'administration du CCAS**

DCM 26-2020 : Le Conseil Municipal a procédé à l'élection à bulletin secret de ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ont été élus à l'unanimité avec 11 voix chacun : Johan CLAUS, Lydia BASTIEN, Tiphaine LACROIX et Nina PENAZZI.

## **Désignation des représentants de la Commune au sein des différentes structures intercommunales**

DCM 27-2020 : près appel de candidatures et décision unanime du Conseil de procéder à un scrutin public, les représentants de la Commune au sein des différentes structures intercommunales sont désignés à l'unanimité ainsi qu'il suit :

Syndicat des Eaux du Trey Saint Jean :

Membres titulaires : Hervé ROUYER et Nina PENAZZI / Membres suppléants : Johan CLAUS et Éric BOURGEOIS

Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle (SDAA 54) :

Membre titulaire : Nina PENAZZI / Membre suppléant : Xavier BASTIEN

## **Désignation du correspondant défense**

DCM 28-2020 : Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité le Maire Sabine PARMENTELOT comme correspondant défense.

La séance est levée à 21h30.

NB : le présent compte-rendu est diffusé sous réserve de son approbation par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance.